

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2010**

Le dix neuf octobre deux mil dix, à dix huit heures trente, le conseil Municipal de la commune de Chaon, dûment convoqué, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : Mrs Patrick MORIN, Bernard VANNIER, Thierry PFOHL, Michel PIVOIS, Michel VANNIER, Mme Pascale CAPELLE, M. Gérard TISON, Charles de la MESSELIER, Jean-Marc BÉRARD, Mme Nathalie BESCHON.

Absente : Mme Thérèse GAUTHIER (excusée)

Convocation : le 12 octobre 2010.

Mme Pascale CAPELLE a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Tableau du conseil municipal (au 10/10/2010)
- 2 – Désignation des représentants dans les syndicats intercommunaux
- 3 – Désignation des représentants dans les commissions communales
- 4 – Informations diverses.

**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAON
AU 10 OCTOBRE 2010**

Le Maire met en place les nouveaux conseillers municipaux

(Election municipale complémentaire du 10/10/2010)

Monsieur	MORIN Patrick	Maire
Monsieur	VANNIER Bernard	1 ^{er} adjoint
Monsieur	PFOHL Thierry	2 ^{ème} adjoint
Monsieur	PIVOIS Michel	3 ^{ème} adjoint
Monsieur	VANNIER Michel	conseiller
Madame	CAPELLE Pascale	conseillère
Madame	GAUTIER Thérèse	conseillère
Monsieur	TISON Gérard	conseiller
Monsieur	DE LA MESSELIERE Charles	conseiller
Monsieur	BERARD Jean-Marc	conseiller
Madame	BESCHON Nathalie	conseillère

COMMISSIONS SYNDICALES OBLIGATOIRES

SMICTOM – Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

Composition des représentants de la commune :

Délégués titulaires :

- Gérard TISON
- Jean-Marc BERARD

Délégué suppléant :

- Patrick MORIN

SIVOM – Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

Composition des représentants de la commune :

Délégués titulaires :

- Patrick MORIN
- Thierry PFOHL
- Michel VANNIER

Délégué suppléant :

- Charles de la MESSELIERE

Syndicat Intercommunal du Collège Jean Rostand

Composition des représentants de la commune :

Délégués titulaires :

- Patrick MORIN
- Nathalie BESCHON

Délégué suppléant :

- Pascale CAPELLE

Syndicat D'Etude et d'Aménagement du Pays de Lamotte

Composition des représentants de la commune :

Délégués titulaires :

- Gérard TISON
- Bernard VANNIER

Délégué suppléant :

- Michel VANNIER

SIDELC – Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité Loir et Cher

Composition des représentants de la commune :

Délégués titulaires :

- Thierry PFOHL
- Michel PIVOIS

Délégués suppléants :

- Michel VANNIER
- Patrick MORIN

Syndicat Intercommunal de la Vallée du Beuvron-Amont

Composition des représentants de la commune :

Délégués titulaires :

- Charles de la MESSELIERE
- Bernard VANNIER

Délégués suppléants :

- Jean-Marc BERARD
- Michel VANNIER

Syndicat Mixte du Pays Grande Sologne

Composition des représentants de la commune :

Délégués titulaires :

- Patrick MORIN
- Gérard TISON

Communauté de Communes « Cœur de Sologne »

Composition des représentants de la commune :

Délégués titulaires :

- Patrick MORIN
- Jean-Marc BERARD
- Gérard TISON
-

Délégués suppléants :

- Michel PIVOIS
- Thierry PFOHL
- Pascale CAPELLE

CCAS – Centre Communal d'Action social

Composition des représentants de la commune :

Président de droit : le Maire Patrick MORIN

Membres du conseil

- Nathalie BESCHON
- Thérèse GAUTIER
- Michel VANNIER
- Michel PIVOIS
- Charles de la MESSELIERE
- Thierry PFOHL

Membres extérieurs

- Maylis ANSEL
- Monique MINET
- Martine MARCHAND
- Marie Hélène LINARD
- Michelle PAVEAU
- Marie Philippe PONT MASSON

COMMISSIONS COMMUNALES

(Selon l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Commission des finances

Composition des représentants du conseil :

Président de droit : le Maire Patrick MORIN

- Les conseillers municipaux siègent à la commission des finances

Commission de l'assainissement de la voirie et de l'éclairage public

Composition des représentants du conseil :

Président de droit : le Maire Patrick MORIN

Membres du conseil

- Jean-Marc BERARD
- Charles de la MESSELIERE
- Bernard VANNIER
- Michel PIVOIS
- Thierry PFOHL

Commission des Bâtiments et des Travaux

Composition des représentants du conseil :

Président de droit : le Maire Patrick MORIN

Membres du conseil

- Jean-Marc BERARD
- Charles de la MESSELIERE
- Michel VANNIER
- Michel PIVOIS

Commission Communications

Composition des représentants du conseil :

Président de droit : le Maire Patrick MORIN

Membres du conseil

- Jean-Marc BERARD
- Pascale CAPELLE
- Thérèse GAUTIER
- Michel PIVOIS

COMITES CONSULTATIFS

(Selon l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Carte Communale de Zonage ou PLU (Plan Local d'Urbanisme), environnement

Composition des représentants de la commune :

Président de droit : le Maire Patrick MORIN

Membres du conseil

- Jean Marc BERARD
- Pascale CAPELLE
- Charles de la MESSELIERE
- Thierry PFOHL
- Michel PIVOIS
- Gérard TISON
- Bernard VANNIER
- Michel VANNIER

Membres extérieurs

- Maylis ANSEL
- Christiane BRULAIRE

Affaires Scolaires

Composition des représentants de la commune :

Président de droit : le Maire Patrick MORIN

Membres du conseil

- Nathalie BESCHON
- Pascale CAPELLE
- Michel PIVOIS
- Michel VANNIER

Membres extérieurs

- Maylis ANSEL
- Christelle AUPY

Chemins, étangs, espaces verts et fleurissement

Composition des représentants de la commune :

Président de droit : le Maire Patrick MORIN

Membres du conseil

- Michel PIVOIS
- Michel VANNIER

Membres extérieurs

- Christelle AUPY
- Martine MARCHAND
- Marcel MINET
- Gérard PHILLON

Vie associatives, Fêtes et Loisirs

Composition des représentants de la commune :

Président de droit : le Maire Patrick MORIN

Membres du conseil

- Jean Marc BERARD
- Nathalie BESCHON
- Pascale CAPELLE

Membres extérieurs

- Guy MARCHAND
- Martine MARCHAND
- Yvette LEJEUNE

Désignation d'élus locaux au CNAS (Centre National d'Action Sociale)

Par délibération en date du 3 juin 2004, la commune de Chaon a adhéré au Comité National d'Action Social (Aide pour le personnel communal). Un représentant doit être désigné pour la durée du mandat afin de participer aux différents votes lors des assemblées départementales.

- Mme Thérèse GAUTIER est désignée comme représentante de la commune.

Informations diverses

1° Réouverture de la maison du Braconnage :

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est urgent de procéder à la réouverture de la maison du braconnage, ceci dès janvier 2011. Aussi, il informe les membres de l'assemblée qu'une convention sera soumise à la Sous Préfecture pour avis avant la signature des deux parties (la commune en partenariat avec l'association AAMB). Le Maire procède à la lecture de ladite convention. M. Bérard précise que cela représente le fonctionnement actuel. Le Maire précise également qu'une embauche sera orientée vers un contrat CAE afin de minimiser les dépenses, « à nous pour une année de bénéficiaire de cette aide ». M. de la Messelière fait remarquer qu'il y a lieu de refaire un point après les consultations (associations, Sous Préfecture et la mairie). En ce qui concerne la convention il faut se réserver une sorte de « garde de fou » sur le déficit. La maison du braconnage représente l'image de la commune.

2° Assainissement – travaux en cours :

Le 1^{er} adjoint informe les membres, que Madame Dazin chargée de travaux au cabinet BEIMO de réhabilitation du réseau d'assainissement actuellement en cours, lui a fait part que lors du passage de la caméra par la société SARC : il a été constaté que des infiltrations supplémentaires ainsi que 20 m de canalisations dont les tuyaux étaient sans fond (rue des Pins) également un fourreau EDF a été trouvé dans la canalisation (suite à des travaux), Aussi, un rendez-vous de chantier est prévu le 25 octobre 2010 afin, d'analyser les travaux supplémentaires. Une deuxième phase devrait avoir lieu. Le coût des travaux serait supérieur au montant budgétisé. Toutefois, les travaux engagés pour cette année devront être absolument terminés avant le 1^{er} décembre 2010 afin de bénéficier des subventions surtout la Dotation de Solidarité Rural (1 seul dossier pris en charge par an et par commune) soit 10 000 €.

3° voirie (revêtement du centre bourg)

Le Maire informe qu'un rendez-vous est programmé avec la SOTRAP et les Compagnies d'assurances pour chacune des parties (entreprise, commune) le 29 octobre prochain, afin de trouver une solution et surtout de procéder à la réfection du revêtement.

4° Boulangerie

Le local de la boulangerie est de plus en plus vétuste. Aussi, afin de conserver le seul commerce de la commune, le Maire propose de se pencher sur son devenir. A savoir, vente possible de ce local à la commune par le propriétaire... Voir à ce titre les aides possibles... Il faut noter que ce local a subi des dégradations importantes depuis de longues années. M. Bérard dit que la boulangerie est « l'image du village » affaire à suivre.

5° Aménagement du 1^{er} étage de l'ancienne école.

Le logement au-dessus de l'école pourrait être aménagé. Les travaux seront réalisés par les employés communaux pendant l'hiver. L'encadrement serait réalisé par M. Michel PIVOIS. Le dossier est pour le moment à l'étude.

6° ralentisseur route de Lamotte

Il a été constaté route de Lamotte que le ralentisseur s'affaissait suite à de nombreux passages de camions. Des travaux seront à prévoir.

7° Illuminations de Noël

Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il a pu obtenir des guirlandes d'occasion chez BELIER ; La pose de 4 prises également serait installée sur les candélabres. Pour la période de Noël, un peu de gaieté dans un village triste....

8° Horloge de l'église

Le Maire rappelle à l'assemblée, le problème de l'horloge de l'église, et qu'il faut trouver une solution. Michel Pivois fait remarquer que ce dysfonctionnement est un problème d'embrayage.

Une opération comme celle menée auparavant pourra éventuellement être faite. (restauration de vitraux). A ce titre, le Maire, présente à l'assemblée et à l'auditoire, le tableau de la statue « Saint Cler » et le Label de la Fondation du Patrimoine qui ont été remis ce lundi 18 octobre lors de la cérémonie organisée par la Fondation du Patrimoine et le Conseil Général.

9° Panneau d'affichage

Comme décidé précédemment, le panneau d'affichage -Place du Bourg- verra le jour prochainement – panneau double face, agencé de bois. La pose sera faite par les entreprises de Chaon.

Divers :

- Le contrat sur le matériel informatique devra être revu. Trop coûteux, et non performant.
- M. Gérard Tison fait remarquer que le contrat pour la révision annuelle des extincteurs pourrait être pris en charge par la compagnie d'assurance de la commune (Groupama). La solution semble moins coûteuse que le contrat actuel (SICLI).
- M. Gérard Tison propose que les anciennes tables scolaires qui ne servent plus, puissent être vendues, et ainsi laisser place pour stocker d'autre matériel.

La séance est levée à 19 heures 50.

Le Maire,
Patrick MORIN

Patrick MORIN		Bernard VANNIER	
Thierry PFOHL		Michel PIVOIS	
Michel VANNIER		Pascale CAPELLE	
Thérèse GAUTIER	Absente excusée	Gérard TISON	
Charles de la MESSELIERE		Jean-Marc BERARD	
Nathalie BESCHON		Cachet de la Mairie	